

Journée diocésaine de prévention Se former pour l'accueil des victimes de violence



Pour la deuxième fois, le service diocésain de prévention et de protection des mineurs et personnes vulnérables a organisé début décembre une journée de formation, avec pour objectif de sensibiliser tous les acteurs diocésains à l'accueil et au recueil de la parole des victimes de violence. Prêtres, salariés, laïcs engagés en pastorale et de nombreux laïcs ont répondu présent, témoins de la mobilisation et de l'intérêt de nombreux chrétiens sur ces problématiques. Retour sur une journée exigeante mais essentielle.



Lutter contre les abus pour construire ensemble une maison sûre

Il y a douze mois, dans le sillage du rapport choc de la Ciase, la première journée diocésaine dédiée aux questions de prévention et de protection des personnes vulnérables avait rassemblé 180 personnes de tout le diocèse et permis de promouvoir une culture de la vigilance et de la protection de tous. Grâce à un travail collégial, le projet d'une charte diocésaine avait pu prendre forme, fixant notamment les valeurs communes que nous souhaitons développer et le plan de marche de notre diocèse en vue de construire ensemble une maison sûre.

Développer et mettre en œuvre des outils de prévention diocésains

Depuis quelques semaines, Sophie Renaud (déléguée diocésaine) et Nathalie Fresneau (déléguée diocésaine du Pôle Jeunes) parcourent les treize doyennés : elles ont déjà présenté à plus de 200 personnes la charte diocésaine à laquelle ont abouti tous ces travaux, et font connaître les outils qui ont été développés ces derniers mois : le Vade-mecum pour l'organisation et l'encadrement de journées ou de séjours, la lettre d'engagement à signer par tous les bénévoles, etc.

Aller plus loin : être un lieu où la parole peut se libérer

Ce 3 décembre, s'est écrit un nouveau chapitre de ce cheminement : une deuxième journée diocésaine a rassemblé plus de 200 participants. L'objectif était de se former et de réfléchir ensemble sur l'accueil et le recueil de la parole des victimes. Autrement dit, comment, au sein de notre maison ecclésiale, être en mesure de repérer un enfant ou une personne vulnérable subissant des maltraitements, quelle qu'en soit la nature ? Comment détecter les signaux, même faibles, indiquant qu'un enfant est en souffrance ? Comment permettre les conditions favorables pour accueillir sa parole ? Et que faire, à qui s'adresser, quelles procédures suivre, lorsqu'une personne déclare être ou avoir été victime de violence ?

Des gendarmes spécialisés dans l'accompagnement des victimes

Deux gendarmes de la Maison de la Protection de la Famille ont présenté les acteurs-clés de la protection des enfants dans notre pays, ainsi que quelques notions juridiques autour des crimes et délits sexuels.

Puis, elles ont explicité de manière très complète ce que peuvent ressentir les victimes, quels sont les signaux faibles et forts qui doivent alerter les adultes (changement d'attitude, troubles de l'alimentation et de l'humeur, repli sur soi, entre autres). Enfin, elles ont délivré de nombreux conseils sur la manière d'accueillir et de recueillir la parole d'un enfant qui révèle être victime de violence. En effet, la posture de la première personne à qui un enfant s'adresse est déterminante pour la suite : accueillir l'enfant ; se rendre aussitôt disponible ; adopter une attitude aussi neutre que possible, quelle que soit l'ampleur des faits dénoncés, afin de ne pas influencer les futures déclarations de l'enfant ; noter ses déclarations, telles quelles, dès que possible pour éviter d'interpréter ou de mettre de nos émotions dans le récit de ce qu'il vient de nous dire ; ne pas pro-

mettre à l'enfant qu'on ne répètera ses dires à personne, mais privilégier une posture claire, lui indiquant que l'on a compris la gravité des faits rapportés et qu'il a droit à notre protection ; laisser parler et poser peu de questions : ce sera le rôle des gendarmes qui, lors de l'audition de la victime, auront à recueillir un témoignage complet et circonstancié. Le rôle de l'adulte, en première intention, est de recueillir les quelques informations lui permettant de déterminer la nature des faits évoqués, puis de passer le relais au plus tôt à des professionnels. Il est essentiel, dans l'intérêt de la victime, qu'elle ne soit pas obligée de répéter plusieurs fois son récit, au risque de perdre la spontanéité de son expression et de lui suggérer des mots qui ne sont pas les siens.

Une fois que l'enfant a parlé, et en fonction des faits dénoncés, l'adulte témoin déterminera quelle est l'action la plus adaptée : effectuer un signalement auprès du Procureur, appeler les secours ou les forces de l'ordre, transmettre une alerte auprès de la CRIP (cellule de recueil des informations préoccupantes), etc.

Pour clore la matinée, et s'exercer à la mise en pratique, une vingtaine de groupes se sont constitués autour d'exemples types, afin de réfléchir au protocole d'action qui leur paraissait adapté selon les cas. Ce fut le moment pour chacun de se rendre compte de la difficulté à répondre aussitôt de manière adéquate à une problématique. Il est indispensable de s'imprégner de cette posture et des enjeux liés au recueil de la parole d'une victime. En effet, de même qu'il est essentiel de se former aux gestes de premiers secours pour ne pas être pris au dépourvu en cas d'urgence, de même savoir détecter les signaux d'alerte et recueillir la parole d'une victime de violence, de quelque nature que soit cette violence, peut nous permettre d'adopter les gestes et paroles aptes à lui apporter l'aide dont elle a besoin.



La prévention n'est pas optionnelle ! En parler, c'est protéger

- Pour un enfant en risque, un doute ? Appeler le 119 - Service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger
- En cas de faits avérés ou de présomption grave, appeler le 17
- Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes : infos.preoccupantes@morbihan.fr
- Service du Procureur de Vannes ou Lorient : <http://www.justice.gouv.fr/>
Vannes : 02 97 43 77 00 - Lorient : 02 97 84 12 50
- Aide aux personnes majeures craignant de commettre des violences sexuelles ou qui sont attirées sexuellement par les enfants : STOP (Service Téléphonique d'Orientation et de Prévention) 0806 23 10 63 - du lundi au vendredi 9h-17h
- CRIAVS : Centre Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles. 02 99 28 99 04 / cravs@chu-rennes.fr

Le témoignage fort d'une victime engagée dans la lutte contre les violences sexuelles.

L'après-midi, nous avons pu écouter le témoignage de Sébastien Boueilh, ancien rugbyman, victime de viols de ses 12 à 16 ans, par un membre de sa famille. Après 18 ans de silence et à la suite du procès qui a condamné son agresseur, Sébastien a décidé de fonder l'association Colosse aux pieds d'argile. Son histoire a inspiré un téléfilm éponyme. Reconnue d'utilité publique depuis 2020, l'association a pour missions la sensibilisation du grand public, la formation des professionnels encadrant les enfants et l'accompagnement psychologique et juridique gratuit des victimes.

Voici quelques citations issues de son témoignage :

« Le prédateur avance masqué. La plupart du temps, il présente tous les aspects de la personne respectable et appréciée. La base de la pédophilie, c'est l'abus de confiance et la manipulation. »

« Je me taisais pour protéger ma famille. Quand j'ai parlé, beaucoup m'ont abandonné. Ce fut la période la plus difficile. Heureusement, j'ai pu compter sur la force et sur l'engagement de quelques professionnels. »

« Voler l'enfance, c'est tuer l'adulte. Cependant, je peux témoigner de la force de la résilience. »

« C'est entre mes mains de ne pas revenir au silence. »

« Le silence est le meilleur allié des prédateurs. »

« 80 % des prédateurs ont été victimes dans l'enfance. D'où l'importance de la prévention, de la réparation des victimes, et de l'accompagnement de leur entourage, victime collatérale ».

S'engager efficacement aux côtés des victimes, se former pour agir avec les bonnes méthodes, faire preuve de courage et de détermination, tels sont les enseignements qu'on pouvait tirer de cette journée diocésaine. Un grand merci à Sophie Renaud qui œuvre, au nom de l'équipe épiscopale, à développer la culture de la vigilance et de la protection des mineurs et des personnes vulnérables.

« Qu'à ton image, Jésus, et avec le souffle de ton Esprit Saint, nous apprenions à mieux prendre soin des plus petits et des plus fragiles ».

Sophie Bel